

Séance du 19 Décembre 2003

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jacques MARTINELLI Jacques

DECIDE

- le transfert au SELEQ 74 pour la compétence optionnelle GAZ, la compétence optionnelle Eclairage Public et la compétence optionnelle Télécommunications - Réseaux d'information
- d'accepter le devis présenté par l'Atelier Séverine DELETRAZ de 74-VILLAZ pour la restauration du tableau du 17è s."ASSOMPTION DE LA VIERGE" et sollicite une subvention auprès du CONSEIL GENERAL - Direction de la Culture
- de retenir, après consultation, les offres du Cabinet MOLLARD et du bureau ALPES CONTRÔLES pour la maîtrise d'œuvre, le contrôle et la coordination des travaux "Extension de l'école"

APPROUVE

- la décision modificative 5/2003 pour le budget Commune qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de - 2819 € et en investissement à la somme de -4174 € et en opérations d'ordre à 9103 €
- la décision modificative 3/2003 pour le Budget Eau qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de -484 € et en investissement à la somme de -10000 €

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention avec l'armée de Terre (27è B.C.A.) autorisant le tir hivernal à Morsullaz dans les conditions précisées dans le contrat (tir du 1er nov. au 30 avril, en dehors des jours fériés et des congés scolaires)